UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.132.2023.TREATIES-IV.4 (Notification dépositaire)

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES
NEW YORK, 16 DÉCEMBRE 1966

TÜRKIYE : NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 4 [1] [2]

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 12 mai 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

2023/14136816/36079204

12 mai 2023

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à nos lettres datées des 10 et 15 février 2023, par lesquelles nous avons notifié les dérogations prises par le Gouvernement de la République de Türkiye en vertu de l'article 4 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (le Pacte), à la suite de la déclaration, le 8 février 2023, de l'état d'urgence (décision présidentielle n° 6785).

Je vous informe par la présente, conformément à l'article 4(3) du Pacte, que l'état d'urgence a pris fin le 9 mai 2023, comme prévu par la décision présidentielle n° 6785, et les mesures prises faisant l'objet des notifications de dérogation ont été levées.

Je vous prie, Excellence, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

(Signé)
Sedat Önal
Le Représentant permanent

***

Le 17 mai 2023

[1] Voir notification dépositaire C.N.49.2023.TREATIES-IV.4 du 17 février 2023 (Notification en vertu du paragraphe 3 de l'article 4 : Türkiye).

[2] Voir notification dépositaire C.N.57.2023.TREATIES-IV.4 du 24 février 2023 (Notification en vertu du paragraphe 3 de l'article 4 : Türkiye).